

A.S.A de l'Etang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	8
Représentés	7
Absents	13

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Goût Rossignol sous la présidence de TRUFFAUX Nicolas

Mr CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026_1

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

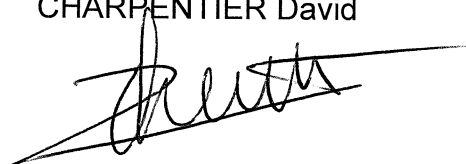
Madame GADAUD Elise informe les membres de l'assemblée des propriétaires de l'avancé des travaux. Sa présentation est annexée à cette présente délibération.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : - Voix Pour : 15 - Voix contre : 0), décide :


- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Etang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A de l'Etang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	8
Représentés	7
Absents	13

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Gout Rossignol sous la présidence de TRUFFAUX Nicolas

Mr CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026_2

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndic ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 2 500.00 € - Mr TRUFFAUX Nicolas
- Responsable des stations : 2 500.00 € - Monsieur CHARPENTIER David

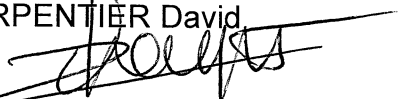
Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 15 - voix contre 0), décide :

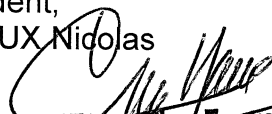
- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Etang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A de l'Etang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	8
Représentés	7
Absents	13

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Gout Rossignol sous la présidence de TRUFFAUX Nicolas

Mr CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026_3

Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- charges fixes : 50,00 €HT / souscription appel en novembre
- consommation : 0,08 € HT / m³ appel en novembre

Les membres du Syndicat ont validé également l'application de l'article 3.3 du règlement intérieur qui stipule :

« Pour les adhérents desservis par le réseau l'Etang des Faures, l'ASA affecte un volume utilisable (quota) par souscription et par quinzaine. Ce quota peut être amené à évoluer d'une quinzaine à l'autre en fonction de la ressource disponible.

Au-delà de ce quota, le prix du m³ d'eau sera majoré de la façon suivante :

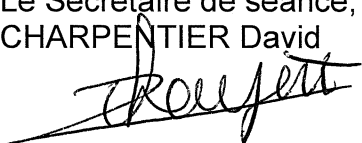
- pour les dépassements inférieurs ou égaux à 150 m³/ha souscrits, le prix du m³ sera multiplié par 3
- pour tous dépassements supérieurs à 150 m³/ha souscrits ; le prix du m³ sera multiplié par 5

Pour les adhérents desservis par le réseau Mas Morte, le volume utilisable est limité par le débit souscrit et la disponibilité de la ressource. »


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Etang des Faures
Mairie

24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A de l'Etang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 11h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	28
Présents	8
Représentés	7
Absents	13

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Goût Rossignol sous la présidence de TRUFFAUX Nicolas

Mr CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026_4
Objet : renouvellement des syndicis

Monsieur le Président, informe que les membres suivants sont renouvelables :

- VEDOVOTTO Thierry
- Truffaux Nicolas
- NICOLINI YONNEL

D'autre part, madame ARMANDIE Christiane ne souhaite plus faire partie du bureau
Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres de l'ASA suivants se sont présentés pour prendre la succession :

- VEDOVOTTO Thierry
- Truffaux Nicolas
- NICOLINI YONNEL
- ARMANDIE Romain

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 15 - Voix contre : 0), décide :

D'élire les syndicis qui se sont présentés :

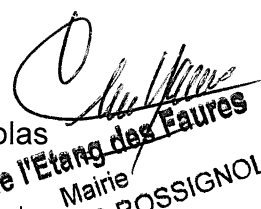
- VEDOVOTTO Thierry
- Truffaux Nicolas
- NICOLINI YONNEL
- ARMANDIE Romain

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David





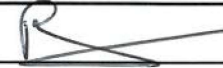


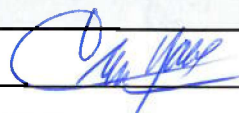

Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



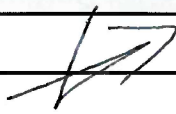

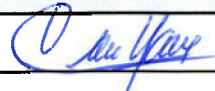
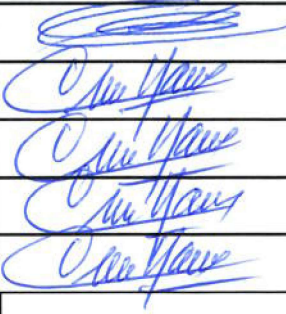
ASA de l'Étang des Faures
Mairie de Goûts Rossignol 24320 GOUTS ROSSIGNOL

Assemblée des propriétaires
du :10/09/26.....

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
ARMANDIE Romain			
- ARMANDIE Romain	10,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		10,00 0,00	
COMIN FABRICE			
- COMIN Roger	10,00	0,00	PO
- PALFRAY de JAURIAS Patrice	5,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		15,00 0,00	
DUCOUP Dalix Perrine			
- DUCOUP Charles	6,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		6,00 0,00	
EARL RENAUDEAU			
- Succession Le Cachet de Bonneville	23,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		23,00 0,00	
EARL Pierre Levée			
- COMIN DAVID	19,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		19,00 0,00	
EARL Chez Bouquet			
- COMIN Arnaud et François	16,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		16,00 0,00	
EARL LA BLANCHIE			
- CHARPENTIER David	24,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		24,00 0,00	
ESCLAVARD Bertrand			
- ESCLAVARD Bertrand	8,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		8,00 0,00	
GAEC BOURLIOUT ASSERE			
- BOURLIOUT Nicolas	23,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		23,00 0,00	
GAEC Moulin de Grenouillet			
- VEDOVOTTO Thierry	15,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		15,00 0,00	
GFA DE BEAULIEU			
- GFA DE BEAULIEU	16,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		16,00 0,00	
GFA Domaine du Perigord			
- GFA Domaine du Perigord	6,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		6,00 0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
HAUTHIER André			
- HAUTHIER André	5,00	0,00	
Total de l'usager =		5,00	0,00
LUCAS ARNAUD			
- LUCAS JACQUES	35,00	0,00	
- ZAGO Jean-Claude	12,00	0,00	
Total de l'usager =		47,00	
NICOLINI Pamela			
- NICOLINI Pamela	6,00	0,00	
Total de l'usager =		6,00	0,00
NICOLINI YONNEL			
- NICOLINI YONNEL	26,00	0,00	
Total de l'usager =		26,00	0,00
PRUNIER Sandrine			
- PRUNIER Sandrine	4,00	0,00	
Total de l'usager =		4,00	0,00
SCEA CROIX PIERRE			
- ARMANDIE Christiane	18,00	0,00	
Total de l'usager =		18,00	0,00
SCEA MONTAURAND			
- EMERY PATRICE	0,00	0,00	
- SCEA MONTAURAND	35,00	0,00	
Total de l'usager =		35,00	0,00
SEP DES POUYADES			
- EARL CHEZ BILLAC	11,00	0,00	
- GFA DE SOULET	20,00	0,00	
- TRUFFAUX Madeleine et Nicolas	35,00	0,00	
- TRUFFAUX NICOLAS	16,00	0,00	
- TRUFFAUX Madeleine	14,00	0,00	
Total de l'usager =		96,00	0,00
VANCAYSEELE Marjan			
- BEKIER Alfred	8,00	0,00	
Total de l'usager =		8,00	0,00
Total sur la Structure =		426,00	0,00

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

AR Prefecture

024-292400876-20260210-2026AP004-DE
Reçu le 29/05/2026

ASA de l'Etang des Faures

Mairie de Goûts Rossignol

Gouts-Rossignol, le 27 janvier 2026

24320 GOUTS ROSSIGNOL

Mail : etangdesfaures@adha24.fr

**Vous pouvez consulter les documents
statutaires et les délibérations sur :**

<https://adha24.com/documents/asa-de-letang-des-faures/>

SCEA POUZET

Mme TRUFFAUX Madeleine

111 route des charmes

24320 CHERVAL

Assemblée des Propriétaires

Vous êtes invité à assister à l'Assemblée de propriétaires qui aura lieu, le

10 février 2026 à 11h00

à la Salle des fêtes de Gouts-Rossignol

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale sera réunie à 11H30 (même lieu, même date)

Les Points suivants seront à l'ordre du jour :

- Bilan de la campagne 2025,
- Vote du rapport d'activités du Président,
- Renouvellement des syndics sortants,
- Mise à jour du plan périmétral,
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que toute demande de modification de facturation (changement de propriétaire ou d'exploitant) doit être faite à l'ASA avant l'assemblée des propriétaires afin de pouvoir être prise en compte pour l'année 2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président,

Nicolas Truffaux

POUVOIR

Je soussigné SCEA POUZET, membre de ASA de l'Etang des Faures, donne pouvoir à M. *Nicolas Truffaux* de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le 10 février 2026 à 11h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Cherval*, le *17 Février 2026*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir




AR Prefecture

024-292400876-20260210-2026AP004-DE
Reçu le 29/05/2026

POUVOIR

Je soussigné GFA DE BEAULIEU, membre de ASA de l'Etang des Faures, donne pouvoir à
M. Tuffaux de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le 10 février
2026 à 11h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Marcilly, le
(signature précédée de la mention "don pour pouvoir")

3 février 2026


AR Prefecture

024-292400876-20260210-2026AP004-DE
Reçu le 29/05/2026

POUVOIR

Je soussigné SCEA CROIX PIERRE , membre de ASA de l'Etang des Faures ,donne pouvoir à M. TRUFFAUX NICOLAS de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le 10 février 2026 à 11h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Chevrolé , le 09.02.2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

Demanche